

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Emprunt / Prêt. Publication du décret relatif au PTZ élargi
Urbanisme / Construction. Création d'une ZAC : le droit de délaissement ne s'applique pas à une partie d'un bien organisé en volumes
- 8 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Cession du bail commercial : validité de la clause imposant la cession par acte authentique et la présence du bailleur
Baux commerciaux. Rachat d'un immeuble par une commune et sort du bail commercial
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. Minoration du prix de vente à l'héritier locataire : détermination de la libéralité rapportable
- 11 FISCAL**
TVA immobilière. Consultation publique relative au champ d'application de la TVA de 10 % dans le secteur du logement intermédiaire
- 12 RURAL**
Baux ruraux. Précision concernant les personnes à mettre en cause pour contester le congé aux fins de reprise du bail rural
- 13 PROFESSION**
Notaires. Création de la chambre interdépartementale des notaires de l'Ouest parisien
Responsabilité notariale. Faute du notaire : précisions afférentes au point de départ de la prescription de l'action en responsabilité

À LA Une

Transmissibilité du droit de retour légal aux héritiers du donateur

Il peut arriver que le parent bénéficiaire du droit de retour légal décède lui-même sans avoir exercé son droit, et sans, non plus, y avoir renoncé expressément.

Hypothèse qui n'est pas un cas d'école, le donateur pouvant être très âgé au moment du décès du donataire, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie. Dans une telle situation, le droit de retour légal est-il transmissible aux héritiers de l'ascendant ?

Oui, répond la Cour de cassation, dans un arrêt publié du 26 mars 2025. > **LIRE P. 1**